

FONDAMENTAUX SUR LES GARANTIES EN DROIT BANCAIRE



OBJECTIFS

- Connaître les différentes garanties personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et réelles (gage-espèce, nantissement de compte bancaire, cession Dailly, hypothèque...), leurs règles de constitution et leurs effets.
- Savoir choisir la garantie la plus adaptée au type de financement, aux risques identifiés et aux actifs disponibles.
- Connaître les solutions jurisprudentielles récentes et les difficultés pratiques persistantes afin de les anticiper et d'adapter sa pratique.
- Anticiper les évolutions à venir à l'occasion de la publication des ordonnances de réforme du droit des sûretés et des procédures collectives en application de la loi PACTE.

PUBLIC

- Juristes de banque
- Avocats

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. GARANTIES PERSONNELLES

1.1 Présentation générale des diverses garanties

- Droit actuel et projet de réforme
- Traits caractéristiques et distinctifs : cautionnement, garantie autonome, lettre de confort, assurance-crédit, porte-fort...
- Règles (actuelles et à venir) de validité et régime : formalisme, mise en œuvre, moyens de défense du garant...

1.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Avantages et limites respectives
- Critères de choix : identité du garant, type de financement...

2. GARANTIES RÉELLES MOBILIÈRES

2.1 Présentation générale des diverses garanties mobilières

- Droit actuel et projet de réforme
- Garanties conférant un droit de préférence : nantissement, gage...
- Garanties conférant un droit de propriété : cession Dailly, fiducie, gage-espèce, clause de réserve de propriété...

2.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Choix offert en fonction de l'actif grevé : sûretés sur créance, sur somme d'argent, sur stock, sur titres...
- Efficacité en cas de procédure collective
- Coûts et avantages des différentes sûretés

3. GARANTIES RÉELLES IMMOBILIÈRES

3.1 Présentation des diverses garanties immobilières

- Droit actuel et projet de réforme
- Hypothèque conventionnelle, privilège immobilier, fiducie : constitution, publicité, effets

3.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Coûts de constitution et de «gestion»
- Efficacité en cas de procédure collective

JEUDI 1ER OCTOBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Emmanuelle Leclair :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Augustin Aynès est agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Paris XII (UPEC).

